## Une équipe à votre écoute



Nathalie HARDY
CIAS des Vallées du Haut Anjou
Coordinatrice Portage de repas à domicile

Tél.: 07.71.91.67.25

@:n.hardy@valleesduhautanjou.fr







Les Menus Services
Conseillère en Nutrition – Chargée de Clientèle

## Agence de BEAUCOUZÉ

186 Avenue Patton – 49070 – Beaucouzé 02.41.81.10.26 – 06.31.21.05.43

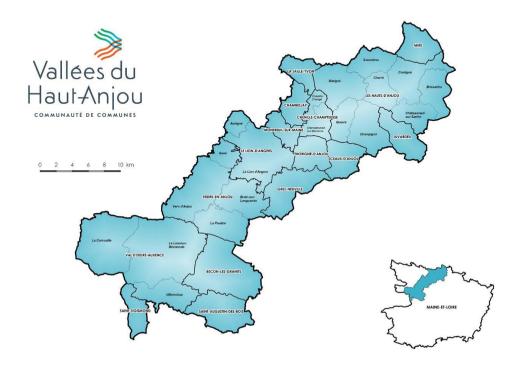
angers-maine@les-menus-services.com





## Votre repas livré à domicile

sur le territoire des Vallées du Haut Anjou





## Les tarifs livraison de repas à domicile



Les Menus	Tarif TTC	Après crédit d'impôt* (1)	Partie Service TTC	Partie Repas TTC
<ul> <li>Déjeuner :</li> <li>Entrée</li> <li>Plat + Garniture</li> <li>Produit laitier</li> <li>Dessert</li> <li>Pain (50g)</li> </ul>	9.50 €	7.68 €	3.65 €	5.85 €
Complément dîner: (Ne peux être vendu seul) • Entrée • Produit laitier • Pain (50g)	1.50 €	1.26 €	0.48 €	1.02€

La structure exerce son activité en qualité de prestataire. Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 euros ou au consommateur qui lui en fait la demande.

Notre Boulangerie (En remplacement du pain inclus dans le menu)	Tarif TTC
Pain rustique 50g	0,56 €
Pain de mie longue conservation	1,16€
Demi-baguette	0,48 €
Baguette	1,03 €
Boule tranchée 250 gr	1,12 €

Nos Viennoiseries	Tarif TTC
Croissant	1,30 €
Pain au chocolat	1,32 €
Briochette	1,17 €

Nos Suppléments	Tarifs TTC
Potage	0,55 €
6 Bouteilles d'eau 0,50 L	1,72 €
6 Bouteilles eau 1,5L	1,78 €
Supplément repas mixé	1,19 €

<sup>\*</sup> L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à  $50\,\%$  des dépenses engagées pour des prestations de services à la personne dans la limite :

<sup>=&</sup>gt; de 12 000 € par an (majorés de 1 500 € par membre du foyer âgé de plus de 65 ans. Le plafond total ne peut pas dépasser 15 000 €

<sup>=&</sup>gt; de 20 000 € si l'un des membres du foyer est titulaire de la carte d'invalidité ou perçoit une pension d'invalidité de 3ème catégorie.

<sup>(1)</sup> Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne prévue à l'article 199 sexdecies du code général des impôts, la livraison de repas doit être comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées au domicile.

<sup>(2)</sup> Le plafond annuel des dépenses de petit bricolage ouvrant droit à un crédit d'impôt ne peut excéder 500 € (une intervention ne peut dépasser 2 heures)